

### Exposition de documents spécialisés de langue française

Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a inauguré l'exposition de documents spécialisés de langue française tenue en fin de mai à Ottawa.

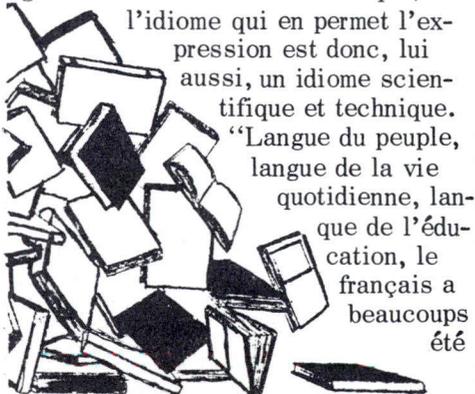
Présentée par l'Association Médi-Tech-Science, de Montréal, cette exposition visait trois objectifs: renseigner le fonctionnaire fédéral sur la disponibilité de documents spécialisés de langue française; réduire ainsi les frais de traduction des instruments de travail de l'administration fédérale qui ne sont présentement disponibles qu'en anglais; et réduire les délais dans lesquels les fonctionnaires francophones pourront vraiment travailler dans leur langue.

L'exposition rassemblait une sélection de quelque 1 500 livres et 500 revues provenant de maisons d'édition québécoises, françaises, belges et autres, soit une documentation technique très variée dans des domaines tels que la médecine, les sciences, la technologie et la gestion. Cette initiative conjointe du Conseil du Trésor et de Médi-Tech-Science, une association d'éditeurs spécialisés, a permis aux fonctionnaires fédéraux de découvrir de précieux documents pouvant être utilisés comme instruments de travail.

*Extraits du discours de M. Jean Chrétien, à l'inauguration de l'exposition.*

«...Les 2 000 ouvrages exposés devant nous...démontrent à l'envie que la langue française, au Canada comme ailleurs dans le monde, n'est pas seulement un véhicule culturel, la "Mère des arts, des armes et des lois", comme l'écrivait il y a quatre siècles le poète Du Bellay. Si grands que soient toujours ses écrivains et ses artistes, la culture française contemporaine est également une culture scientifique;

l'idiome qui en permet l'expression est donc, lui aussi, un idiome scientifique et technique. "Langue du peuple, langue de la vie quotidienne, langue de l'éducation, le français a beaucoup été



### Le bilinguisme dans la fonction publique

Selon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, les personnes qui déclaraient le français leur langue maternelle occupaient seulement 13 p. cent des postes de la fonction publique en 1945, par rapport à 26,8 p. cent aujourd'hui. Aux échelons de la haute direction, 20,4 p. cent des fonctionnaires fédéraux déclarent le français leur langue maternelle par rapport à 14,4 p. cent en 1971.

Pour ce qui est de la langue de travail, dans l'ensemble 12 p. cent des fonctionnaires déclarent travailler principalement en français alors que 8,6 p. cent travaillent dans les deux langues officielles. D'après des données sur l'utilisation des deux langues officielles dans la région de la capitale nationale, et d'autres données qui montrent que 28 p. cent des francophones dans cette région travaillent surtout en anglais, il est clair que l'on est encore loin d'avoir atteint les objectifs énoncés dans la résolution sur les langues officielles.

Pour cette raison, M. Chrétien a déclaré: "...qu'il est important de pren-

dre des mesures immédiates pour assurer un statut, des droits et des privilèges égaux au français et à l'anglais tel que proclamé par la Loi sur les langues officielles et réaffirmé par le Parlement lors de l'adoption de la résolution sur les langues officielles. ...Il est inacceptable, en effet, que les fonctionnaires francophones ne disposent pas des instruments de travail de base dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions".

Suite à la déclaration ministérielle du 6 août 1975, dès septembre le Conseil du Trésor a émis une circulaire définissant aux organismes et ministères relevant de son autorité, les modalités à suivre pour assurer la disponibilité de tous les instruments de travail (manuels techniques exceptés) d'ici la fin de 1976.

Les ministères ont donné suite à ces directives, et le Conseil du Trésor, de concert avec les ministères et le Bureau des traductions, élabore présentement un système de priorités fondé à la fois sur l'ampleur des besoins et la capacité des services de traduction présentement disponibles.

confiné chez nous aux cénacles littéraires et à certains milieux universitaires. ...Si le français a mis du temps à s'imposer au Canada comme langue des affaires, des sciences et de la technique, c'est peut-être à cause de l'orientation traditionnelle de l'élite canadienne-française vers les lettres et les professions libérales, et à cause du rôle prépondérant joué par l'élément anglophone dans le développement économique du pays. Ces facteurs expliquent aussi en partie l'unilinguisme "scientifique" qui a été longtemps le fait de l'administration fédérale.

"L'introduction du bilinguisme fonctionnel dans la fonction publique canadienne fait donc intégralement partie des transformations économiques, sociales et culturelles qui se manifestent depuis près de 20 ans au Canada.... En un mot, c'est un défi digne des Canadiens; et nous devons être fiers de l'avoir relevé, jusqu'ici, avec autant de succès.

"Personne ne peut ignorer l'effort consenti par le Conseil du Trésor et les fonctionnaires fédéraux pour assurer la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles. Personne ne peut faire abstraction de l'ampleur des

moyens mis en oeuvre pour mettre à la disposition de tous les Canadiens des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix, ni des progrès énormes accomplis en ce sens depuis sept ans.

"...Règle générale, les instruments administratifs des ministères et organismes fédéraux existent aujourd'hui en versions française et anglaise: c'était loin d'être le cas il y a cinq ans. La plupart des manuels et autres instruments de travail à caractère technique préparés ces dernières années ont été diffusés dans les deux langues officielles.

Mais nous ne sommes pas encore parvenus à faire fondre complètement

